



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI LES 9 ET 10 FÉVRIER

La préparation de l'assemblée générale, l'organisation du Réseau et les projets d'ordre économique ont été les principaux points à l'ordre du jour.



À l'occasion de ce Conseil d'administration, la Commission de la Médaille s'est réunie sous la présidence de Corine Postel et a décidé d'attribuer 2 médailles de bronze, 4 d'argent et 1 vermeil. Elle a également validé les médailles attribuées par anticipation l'an dernier.

Le Conseil d'administration a ouvert ses travaux en examinant les propositions du dernier COPIL ABCD concernant les projets de résolutions et/ou décisions qui seront soumis à l'approbation des délégués lors de la prochaine assemblée générale après avoir été discutés lors de la prochaine CNAGS.

La préparation de l'assemblée générale a, par ailleurs, donné lieu à des discussions attentives qu'il s'agisse de l'examen des résolutions, de l'approbation des candidatures aux postes à pourvoir, de l'organisation des séances (désignation des Présidents de séance et de leur assesseur), de la détermination des droits de vote ou des modalités d'organisation du débat syndical qui se déroulera le jeudi matin avec des règles de fonctionnement nouvelles (voir ARTUR Commissions et Evénements/assemblée générale).

Le Conseil a par ailleurs été informé des suites qui ont été données aux décisions qu'il a prises en décembre dernier concernant le désabonnement au Bâtiment Artisanal, au travers de la communication de la lettre du Président confédéral à ses collègues Présidents départementaux. Puis le Conseil a, comme chaque année, donné délégation au Bureau confédéral pour l'arrêté définitif des comptes. Enfin, toujours au titre des questions internes à notre Réseau, le Conseil d'administration a examiné les propositions du Conseil d'Orientations et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau visant à modifier les conditions d'intervention du fonds afin de faire en sorte

que le plus grand nombre de CAPEB puisse bénéficier d'un éventuel soutien dans le cadre d'un projet de développement.

Le Conseil a également pris connaissance des principaux résultats issus de la saisie des grilles d'autoévaluation par les CAPEB, bilan donnant une image précise de l'état de santé du Réseau ainsi que du respect de la Charte Réseau par les CAPEB départementales et régionales. Ce bilan sera mis en ligne sur ARTUR début mars et une information personnalisée, CAPEB par CAPEB, sera faite à ce sujet comme l'an dernier d'ici fin avril.

Les questions économiques ont occupé une large partie des débats de ce Conseil qui a réfléchi d'une part, à la présentation qui sera faite du projet de plateforme 3.0 lors de la réunion exceptionnelle du 7 mars prochain (la veille de la CNAGS) avec notamment un projet de résolutions/décisions qui sera soumis à la prochaine Assemblée générale et d'autre part, à la stratégie et au pilotage des marques de la CAPEB (ECO Artisan, Handibat, faCE, etc.). Sur ce dernier point, le Conseil a décidé de la création d'un groupe de travail ad'hoc en vue de lui faire des propositions. Le Conseil a également fait le point sur les réflexions en cours concernant le Parcours entreprise responsable et a décidé de poursuivre les travaux entrepris.

Concernant le projet de norme européenne sur les achats de services, les membres du Conseil ont souhaité que la CAPEB fasse part de son opposition totale à la poursuite de ces travaux qui viendraient compliquer considérablement

554 000
ENTREPRISES

ONT ÉTÉ
CRÉÉES
EN 2016

1,5
MILLION

DE PERSONNES
PORTENT DES
BOUCHONS MOULÉS
COTRAL

...

le travail des entreprises du bâtiment en leur imposant des contraintes supplémentaires en termes de qualifications, tant à l'AFNOR qu'au sein des organismes de qualification Qualibat, Qualifelec ou encore Quali'EnR.

Il a également été question des partenariats de Béranger Développement. Le Conseil a, à cet égard, validé un nouveau partenariat avec Dynabuy, une centrale d'achats de services pour les entreprises.

Le Conseil d'administration a terminé ses travaux par un tour d'horizon des actualités dans le domaine de la formation professionnelle, se félicitant en particulier de l'élection de Gilles Chatras à la présidence du FAFCEA.

FORMATION

→ LES PARTENAIRES SOCIAUX VEULENT FAIRE CONNAÎTRE LEURS ACTIONS



Les partenaires sociaux réunis au sein du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) ont ouvert un site internet permettant de valoriser leurs actions en matière d'emploi et de formation professionnelle. De fait, le site paritarisme-emploi-formation.fr, ouvert depuis le 31 janvier, présente l'ensemble des instances paritaires existantes sur ces deux champs, leurs stratégies, décisions et actions. Le site est donc un lieu ressources où ont été regroupés, outre la présentation de ces instances, les accords de branche, des informations sur les CPNE, les CQP, les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, la réforme de la formation professionnelle, la sécurisation des parcours professionnels, etc. Le site renvoi également vers tous les sites utiles dans ces domaines, y compris ceux des acteurs de ces actions, et notamment l'U2P.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE COTRAL

Le Laboratoire Cotral a pour mission de préserver la santé auditive des professionnels exposés à des intensités de bruit comprises entre 80 et 120 décibels. Il a été créé en 1992 dans la perspective d'offrir des solutions antibruit simples, efficaces et économiques pour éliminer les pertes auditives et les surdités. Partant du principe que personne ne doit devenir sourd à cause de son métier, le Laboratoire Cotral intervient en conséquence pour protéger et sensibiliser les professionnels ainsi que pour contrôler l'efficacité de leur protection auditive. Plus de 100 millions de personnes sont, en effet,



exposées aujourd'hui à des pressions sonores importantes qui nécessiteraient une protection. Dans le cadre de ce contrat de partenariat, le Laboratoire Cotral s'engage à proposer des avantages tarifaires aux adhérents de la CAPEB et à collaborer avec la CAPEB pour mettre au point des actions de conseils et d'accompagnement à l'attention des entreprises artisanales du bâtiment afin de leur permettre de mieux connaître les solutions existantes. Ce partenariat prévoit également l'élaboration de produits et de services en commun ainsi que la réalisation de tests de produits.

→ LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES SONT MOINS NOMBREUSES...

La dernière note de conjoncture CAPEB/I+C avait décelé une baisse des défaillances d'entreprises dans le bâtiment. Il s'agit là d'une tendance générale que relève également le cabinet Altarès pour l'ensemble des secteurs de l'économie française. D'après ses constatations, les défaillances d'entreprises ont reculé de 12 % au dernier trimestre 2016 ramenant le nombre total sous les 14 000 ce qui n'avait pas été vu depuis 2007. Le cabinet Altarès constate que les

toutes petites entreprises (moins de 3 salariés), qui constituent les trois quarts des défaillances, bénéficient le plus de cette embellie. Les redressements judiciaires s'affichent également à la baisse et retrouvent leur niveau d'avant la crise. Dans ce contexte général de redressement, Altarès note que le secteur de la construction est leader avec une baisse des défaillances de - 12,7 % particulièrement significative dans le second œuvre (- 15,8 %).

→ ...ET LES CRÉATIONS D'ENTREPRISE REPRENENT

La timide reprise enregistrée en début d'année dernière s'est confirmée sur l'ensemble de 2016. Et contrairement à ces dernières années où les créations étaient tirées par les microentreprises, en 2016, les nouveaux chefs d'entreprise ont davantage préféré la formule des SAS (56% des créations) et celles de l'entreprise individuelle classique. Ainsi, 188 800 sociétés et 142 000 entreprises individuelles

nouvelles ont été créées l'an dernier. La part des microentreprises dans le total des créations n'est plus que de 40 % (soit 222 800 entreprises) quand elle était encore de 58 % en 2010. Ce recul est particulièrement vrai dans la construction (- 22 %). Un bémol toutefois : la très grande majorité des entreprises créées est très peu pourvoyeuses d'emplois puisque la moyenne des emplois est de 2,6.

→ MOBILITÉ BANCAIRE : IL SERA DÉSORMAIS PLUS FACILE DE DÉPLACER SON COMPTE COURANT

Mais uniquement son compte courant. La Loi Macron prévoit, en effet, de favoriser la concurrence en permettant aux usagers de pouvoir changer de banque sans avoir à gérer les tracasseries administratives qui s'en suivent. La banque délaissée devra désormais fournir à la nouvelle toutes les informations permettant d'assurer la continuité des prélèvements mensuels et autres virements automatiques réguliers. Ce n'est qu'une première étape pour

stimuler la concurrence entre les banques qui ne concerne que les comptes courants et uniquement ceux-là. Cette mobilité ne concerne donc pas les comptes de placements et d'épargne comme l'assurance-vie. Elle ne concerne pas non plus les emprunts immobiliers car la quasi-totalité des banques n'accordent pas d'emprunt si le demandeur n'a pas de compte courant chez le prêteur. Ainsi, 15 millions de personnes ne pourront pas bénéficier de ce nouveau dispositif.

286 000 TRAVAILLEURS

ONT ÉTÉ DÉTACHÉS EN 2015
ALORS QU'ILS N'ÉTAIENT
QUE 26 000 DIX ANS
PLUS TÔT

Lettre
de la CAPEB

LOBBYING

LE TRAVAIL DÉTACHÉ ÉVOQUÉ AU PLUS HAUT NIVEAU EUROPÉEN

Le Premier ministre français, Bernard Cazeneuve, a rencontré la semaine dernière le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker.

Parmi les sujets qu'ils ont abordés figurait notamment l'aboutissement de la révision de la directive sur le travail détaché.

Les deux eurodéputées en charge du dossier ont encore tenté fin janvier d'atténuer les oppositions en présentant leur projet de rapport.

La Française Elisabeth Morin-Chartier (LR) et la Néerlandaise Agnès Jongerius (social-démocrate) ont suggéré une série d'amendements à la proposition de la Commission pour rassurer autant que faire se peut les États membres de l'Est, hostiles à toute révision de la directive.

Pour lutter contre le dumping social résultant principalement des écarts de coûts salariaux entre les pays, elles proposent d'interdire les pratiques, très fréquentes aujourd'hui, qui

visent à déduire des rémunérations les frais de transport, de gîte et de couvert.

Elles suggèrent par ailleurs d'intégrer les conditions d'hébergement des travailleurs détachés au "noyau dur" de droits en vigueur dans le pays d'accueil, au même titre que le sont déjà le taux de salaire minimal, les périodes minimales de repos, les congés annuels, la santé et la sécurité au travail, etc.

SOCIAL

→ REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE DANS LES TPE : RECU POUR LES PRINCIPALES ORGANISATIONS DE SALARIÉS

Non seulement les dernières élections des représentants des salariés dans les entreprises de moins de 10 personnes ont été un fiasco en termes de participation (à peine 8 %) mais elles marquent en plus un recul du poids des organisations de salariés en place.

Les leaders syndicaux habituels restent leaders mais reculent de 4 points par rapport à 2010. Ainsi, la CGT a recueilli 25,1 % des voix et la CFDT 15,5 %.

FO se place en 3^e position avec 13 % mais perd également 2 points par rapport à la précédente élection.

De ce fait, elle se fait rattraper par l'UNSA qui, en remontant son score précédent de 5 points, atteint désormais 12,5 % des suffrages.

En pourcentage, la CFTC améliore également son résultat passant de 6,5 % à 7,4 % ainsi que la CGC qui passe de 2,3 % à 3,4 %.

Cumulés avec les voix obtenues lors des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 10 salariés, ces résultats permettront de définir la place des unes et des autres dans le paysage syndical, leur pouvoir de signature des accords de branches et interprofessionnels, et leur nombre de conseillers prud'homaux.

→ LE PARITARISME S'EMPRE DE LA RSE DANS LES TPE

Comme un seul homme, les organisations de salariés ont répondu "Présent" à l'invitation de la CPME qui a décidé d'ouvrir des discussions sur la responsabilité sociétale des petites entreprises.

L'U2P et le Medef ont décliné l'invitation. Néanmoins, une réunion s'est tenue le 1^{er} février et deux autres rendez-vous ont été programmés sur le sujet, fin mars et fin avril.

La CPME a décidé de proposer un premier texte de discussion pour la rencontre de mars sur la base des propositions que les organisations de salariés sont invitées à formuler.

Le premier objectif est de définir quelles sont les PME concernées et comment implanter la RSE dans les branches et les territoires par l'intermédiaire du dialogue social.

La CFDT a d'ores et déjà préconisé d'identifier les bonnes pratiques pour construire un outil de développement de la RSE dans les TPE/PME.

La CPME a une autre idée derrière la tête : faire reconnaître les démarches RSE des entreprises par l'État pour obtenir en contrepartie des dispenses et/ou allègements notamment en termes de contrôles administratifs.

La CAPEB, de son côté, a parfaitement conscience de l'importance de ces démarches dans notre société tout comme pour le positionnement des entreprises sur les marchés. C'est pourquoi elle travaille depuis l'an dernier sur le sujet en cherchant à aider les petites entreprises à valoriser leurs efforts



et à les transformer en atouts économiques et commerciaux. Pour la CAPEB, la RSE ne doit, en aucun cas, être imposée ou conduire à des contraintes pour les TPE. Or, c'est justement le risque de la démarche prônée par la CPME. Les réflexions conduites en 2016 par la CAPEB ont abouti, pour l'instant, à préciser les parcours possibles des entreprises en fonction de leurs potentialités et de leur envie, sachant que les travaux se poursuivent en 2017 suite aux décisions du Conseil d'administration. En effet, la responsabilité sociétale d'une entreprise peut se traduire de multiples façons et dans des domaines très variés : une offre de travaux responsables (transition énergétique, accessibilité, circuits courts, etc.), une éthique particulière dans les affaires, une rigueur dans la gestion des déchets ou la valorisation des matériaux, une implication locale, une gestion des ressources humaines intégrant le bien-être des salariés, etc. Nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur ces travaux ultérieurement.

384 400
JEUNES

ÉTAIENT
EN APPRENTISSAGE
FIN NOVEMBRE
2016

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

GOUVERNEMENT

→ L'EXÉCUTIF A DRESSÉ UN BILAN DE SON ACTION EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La Ministre du Travail vient de dresser un premier bilan de la politique de formation professionnelle menée par le Gouvernement depuis le début du quinquennat.

Myriam El Khomri a fait observer que la loi du 5 mars 2014 a été déclinée dans 256 accords de branche. Elle a précisé que 1,1 million d'actions ont été engagées en 2016 à l'attention des demandeurs d'emploi, que 12,3 millions d'heures de formation ont été mobilisées dans le cadre du CPF, représentant 720 000 dossiers validés en 2015. Ce CPF va faire l'objet d'une évaluation par l'IGAS. Ce bilan d'étape portera sur les deux premières années

d'existence de ce compte personnel de formation qui a connu quelques difficultés au démarrage. Or, plusieurs de ces difficultés demeurent qu'il s'agisse de la gestion administrative de ce CPF, des moyens d'information mis en œuvre pour faire connaître l'offre de formation et les modalités de financement du CPF ou encore de l'impact de ce compte sur le fonctionnement des OPCA.

Le bilan du quinquennat en matière d'apprentissage est plus nuancé. L'objectif affiché était de former 500 000 jeunes, un objectif loin d'être atteint puisque fin novembre 2016, 384 400 jeunes seulement étaient en apprentissage.

MÉTIERS

→ GAZ : UNE CONVENTION POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'ACCIDENTS

La vétusté des installations de gaz est souvent la cause d'accidents graves.

Pour aider les propriétaires modestes à faire des travaux de rénovation, l'Etat vient de signer une convention avec l'Anah et Grdf. Ce dernier prévoit d'apporter son appui financier à l'agence nationale de l'habitat et aux collectivités dans le but de renforcer l'accompagnement des ménages. GRDF prévoit ainsi de favoriser la rénovation des installations gaz de 5000 logements sur deux ans que ce soit à titre préventif (réalisation gratuite d'un diagnostic des installations) ou financièrement (fourniture

gratuite d'un tuyau de raccordement à durée de vie illimitée ou financement de 150 € pour le remplacement du robinet de commande d'un appareil de cuisson ou de 100 € pour l'achat d'un appareil équipé d'une sécurité de flamme). Ainsi 575 000 devraient être consacrés annuellement à cette fin. Un soutien anticipé de 100 000 € à l'Anah devrait contribuer à aider celle-ci à atteindre ses objectifs dans le cadre de cette convention. Rappelons que, d'une manière générale, l'Anah a pour objectif de rénover 100 000 logements en 2017 dans le cadre du programme Habiter mieux.

→ DES INGÉNIEURS ITALIENS METTENT AU POINT DES TUILES SOLAIRES ESTHÉTIQUES

Soucieuse de préserver le patrimoine et l'esthétique des toitures anciennes, une entreprise italienne vient de mettre au point un procédé permettant de dissimuler des panneaux solaires dans des tuiles anciennes. Des ingénieurs ont planché 6 ans pour trouver la bonne formule. Ils ont intégré des cellules photovoltaïques dans des blocs d'argile et remplacé la terre traditionnellement utilisée pour ces tuiles par un matériau composite constitué de plastiques recyclés en lui donnant la couleur de l'argile. L'entreprise italienne déclare que ce procédé de fabrication est aussi efficace que les panneaux solaires classiques. À voir !

UN AU REVOIR À LA BANQUE SOLFÉA

Au 1^{er} mars, la Banque Solféa, après 60 ans d'existence, cédera la totalité de ses activités à BNP Paribas Personal Finance. Rappelons que la Banque Solféa s'était engagée très tôt aux côtés de la CAPEB pour appuyer les entreprises artisanales du bâtiment dans leurs démarches commerciales destinées à encourager la rénovation énergétique des logements. C'est ainsi que la banque Solféa a été la première à proposer des prêts permettant d'associer à chaque devis une proposition de financement. Ces offres, simples à utiliser, étaient en phase avec les besoins des entreprises. Les deux principaux actionnaires de la Banque Solféa (ENGIE et BNP Paribas Personal Finance) ont confirmé leur volonté de continuer à développer ensemble une offre au service des travaux d'efficacité énergétique dans l'Habitat.

UNE PLÉNIÈRE DU CESE DÉDIÉE À LA PAUVRETÉ

Le Président de la CAPEB participait mardi à la plénière du Conseil Economique Social et Environnemental de mardi qui était consacrée à la grande pauvreté et précarité économique et sociale.

RÉUNION PARITAIRE DÉCISIVE SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Le Président Liébus représentait l'U2P à la réunion paritaire sur l'assurance chômage qui devait décider l'ouverture, ou non, d'une négociation. Pour ce qui la concerne, l'U2P est favorable à l'ouverture de ces discussions sur l'avenir de l'assurance chômage. Après avoir beaucoup hésité, le Medef a fini par choisir également cette option.

UNE RENCONTRE AVEC PROBTB

Le Président confédéral a rencontré le Secrétaire général de PROBTB accompagné de son 1^{er} vice-président Albert Quénet, également Président de PROBTB. Une occasion de faire un point sur nos relations.

LES CÔTES D'ARMOR ET LA HAUTE SAVOIE À L'AGENDA CONFÉDÉRAL CETTE SEMAINE

Le Président Liébus a accueilli mercredi le Président et le Secrétaire général de la CAPEB des Côtes d'Armor pour une journée d'intégration. Une occasion de rappeler l'importance du binôme élu/collaborateur et l'utilité de respecter l'ensemble des règles que le Réseau de la CAPEB s'est fixée, notamment au travers de la Charte Réseau. Le Président confédéral avait prévu de terminer sa semaine en Haute Savoie où la CAPEB départementale inaugurerait ses nouveaux locaux et tenait son assemblée générale.

Crédit photo : CAPEB — iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

ARTUR